



CA d'Hénin-Carvin (Siren : 246200299)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Hénin-Beaumont
Arrondissement	Lens
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	01/01/2001
Date d'effet	01/01/2001

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Christophe PILCH

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	242 Boulevard Schweitzer BP 129
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	62253 HENIN BEAUMONT Cédex
Téléphone	03 21 79 13 79
Fax	03 21 49 64 65
Courriel	communication@agglo-henincarvin.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	126 414
-----------------------------	---------

Densité moyenne 1 122,78

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
62	Bois-Bernard (216201483)	836
62	Carvin (216202150)	17 278
62	Courcelles-lès-Lens (216202499)	7 670
62	Courrières (216202507)	10 675
62	Dourges (216202747)	5 869
62	Drocourt (216202770)	2 947
62	Évin-Malmaison (216203216)	4 598
62	Hénin-Beaumont (216204271)	26 260
62	Leforest (216204974)	7 156
62	Libercourt (216209072)	8 438
62	Montigny-en-Gohelle (216205872)	10 249
62	Noyelles-Godault (216206243)	5 956
62	Oignies (216206375)	9 744
62	Rouvroy (216207241)	8 738

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 36

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
<i>Y compris eaux pluviales</i>
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales
<i>les travaux d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'expansion de crues et notamment : la zone d'expansion de crues du secteur Buqueux la zone d'expansion de crues du secteur Chapelette la zone d'expansion de crues du secteur Ringeval Les trois zones d'expansion de crues du secteur du Filet Morand (Court Digeau, Marais du Forest, Bois de l'Offlarde). Actions éducatives concernant la protection, la valorisation des espaces naturels et sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions



- Contrat local de sécurité transports
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
<i>Promotion de la culture à l'échelle de l'agglomération et soutien aux interventions participant au rayonnement de la Communauté d'agglomération. Définition et développement d'une politique culturelle et sportive concertée à l'échelle de l'agglomération.</i>
- Activités sportives
<i>Promotion du sport à l'échelle de l'agglomération et soutien aux interventions participant au rayonnement de l'agglomération. Définition et développement d'une politique culturelle et sportive concertée à l'échelle de l'agglomération.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
<i>Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire
- Plans de déplacement urbains
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
<i>Génie civil d'infrastructure de télécommunication: mise en place d'infrastructures de génie civil (chambres-fourreaux).</i>
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Couverture numérique du territoire en haut et très haut débit.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres
<i>Réseau de radio-diffusion sonore et de télévision. Gestion de la fourrière animale communautaire. Mise en réseau des bibliothèques. La Communauté d'Agglomération pourra assurer des prestations de service au profit de toute personne morale de droit public située à l'intérieur ou en dehors de son territoire dès lors que ces prestations de service se rattachent à l'une de ses compétences, lui permettent d'assurer le développement de son propre territoire. Elle pourra mettre ses services à la disposition des communes. Centrale d'achat : la Communauté d'Agglomération peut constituer une centrale d'achats pour elle-même, ses communes membres (y compris CCAS et caisse des écoles) et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) « 9-9 Bis » en vue de conclure des marchés ou des accords-cadres de travaux, fournitures et services destinés exclusivement aux acheteurs pré-cités. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération est chargée de</i>

*passer les marchés publics, selon les règles internes adoptées par la collectivité pour ce qui concerne les marchés passés en procédure adaptée, répondant aux besoins des acheteurs précités pour le compte de ces derniers, chaque acheteur demeurant responsable de leur exécution.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
62	SM pour l'élaboration, l'approbation, la mise en oeuvre du SCOT (256204082)	SM fermé	371 123
62	SM d'élimination et de valorisation des déchets des communautés d'agglomération du Douaisis, d'Hénin Carvin et de la communauté de communes Osartis (SYMEVAD) (200007201)	SM fermé	320 163
62	SM "Pôle Métropolitain de l'Artois" (200060358)	SM ouvert	652 385
62	SM pour la réalisation de la plate forme multimodale de niveau européen de Dourges (256203829)	SM ouvert	527 833
62	SM des transports Artois-Gohelle (256204165)	SM fermé	652 385

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)